



Extrait du registre des délibérations du comité syndical

10-2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un avril à dix-sept heures, sur le site de la STEP à Boissy Sans Avoir, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le six avril deux mil vingt-deux, se sont réunis sous la présidence de M. Christian LORINQUER.

Etaient présents :

COMMUNE d'AUTEUIL LE ROI

- Mme Marie CHAVILLON et M. Jean-Luc CAPELLE, délégués titulaires

COMMUNE D'AUTOUILLET

- Mme Françoise LENARD, déléguée titulaire

COMMUNE DE BOISSY SANS AVOIR

- M. Grégoire CORBY, délégué titulaire

COMMUNE DE GARANCIERES

- M. Christian LORINQUER et M. Daniel GORIN, délégués titulaires

COMMUNE DE MILLEMONT

- Mme Nathalie CHAUSSIS, déléguée suppléante

COMMUNE DE LA QUEUE LEZ YVELINES

- M. Arnaud BRETON, délégué titulaire

formant la majorité des membres en exercice.

Date de
convocation
06/04/2022

Nombre de
délégués
En exercice : 12

Présents : 8
Votants : 9

Absents excusés :

- M. Antonio GONCALVES, délégué titulaire de LA QUEUE LEZ YVELINES

- M. José LOPES, délégué titulaire de BOISSY SANS AVOIR

- Mme Annie JOSEPH qui a donné procuration à Nathalie CHAUSSIS, déléguée suppléante et M. Jacques Pierre ROPERT, délégués titulaires

- M. Arnaud DEMOUGIN, délégué titulaire d'AUTOUILLET qui a donné procuration à Mme Françoise LENARD

Mme Nathalie CHAUSSIS a été désignée secrétaire de séance.

PASSATION D'UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE ET ASSISTANCE JURIDIQUE

Vu le CGCT,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'échéance du contrat de délégation actuel en date du 31/12/2023,

Vu la délibération n°9/2022 approuvant le choix du principe de délégation sous forme d'affermage,

Considérant le seuil des marchés publics,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'être assisté par un bureau d'études pour constituer le cahier des charges, le projet de contrat du délégataire et rédiger le rapport d'analyse des offres

- DECIDE de faire appel à un avocat pour vérifier la validité juridique du projet du futur contrat de délégation

Le président, Christian LORINQUER



Copie certifiée conforme par le Président soussigné qui certifie en outre que la présente délibération a été affichée à Boissy sans Avoir le 22/04/2022 et rendue exécutoire conformément aux dispositions relatives aux droits et libertés des Communes prévues par la loi du 2 mars 1982 modifiée et complétée le 22 juillet 1982, et adressée à Monsieur le Préfet de VERSAILLES, le 22/04/2022.